

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Décision du 19 mars 2019 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1918217S

Par décision du 19 mars 2019, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a prononcé à l'encontre de la société D.D.E.R, dont le siège social est situé 15 rue du Pré-Paillard 74940 Annecy, l'annulation d'un volume de 18 072 000 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie.